

FUSION Orange Caraïbe

Avantages en nature

Nous souhaitons vous apporter de la visibilité sur le **cadre juridique** et la **méthode de travail** qui vont être utilisés jusqu'à la première étape du processus de Fusion qui est le 31 octobre 2022, étape qui transformera de manière juridique/statut d'Orange Caraïbe SA en Orange SA. Veuillez trouver sur notre site CFE CGC Orange ces informations :

[AG - FUSION Orange Caraïbe « Comprendre cette négociation »](#) | [DO-Antilles-Guyane](#) | [Directions Orange](#) | [Etablissements](#) | [CFE-CGC groupe Orange \(cfecgc-orange.org\)](#)

Point sur la Négociation Fusion Orange : L'item « **Avantages en nature** » vu pendant la réunion de négociation du **12 et 13 juillet**.

Propositions de la Direction :

La Direction a travaillé sur un document reprenant uniquement l'Avantage en Nature pour l'offre Mobile en faisant un comparatif des avantages pour les salariés OCA et les salariés OSA.

Elle a réalisé une simulation, présente dans le tableau (en fin de ce document), pour calculer l'écart des avantages liés aux remises, et a fait apparaître un écart estimé de 571,8 € (à savoir : 998,6€ pour OCA – 426,8€ pour OSA).

La Direction propose en compensation dans une première proposition : 100€ Brut par salarié en One Shot.

À la suite de cette proposition, la CFE CGC a manifesté son indignation et a demandé à la Direction de revoir, cette proposition qui ne correspond en rien à l'écart estimé de la Direction.

La Direction a fait une Deuxième proposition :

- Le versement d'une prime One Shot de 150 € brut à tous les salariés d'Orange Caraïbe qu'ils aient bénéficié ou pas des remises
- Le versement d'une prime de 250€ One Shot brut uniquement aux salariés qui ont bénéficié des remises concernées sur les deux dernières années

Dans l'attente des autres réunions de négociation concernant ce sujet, la Direction rappelle que ces premières propositions s'inscrivent dans le cadre d'un processus de négociation global.

Aussi, si l'écart identifié n'est pas complètement compensé à ce stade, une attention particulière sera portée tout au long et à l'issue du processus global, dans l'optique de garantir au global un équilibre pour le salarié OCA.

Analyse de la CFE-CGC

Vous trouverez ci-dessous les points que nous avons relevés lors de cette réunion sur le « Avantages en nature ». Nous sommes surpris par le manque de visibilité donné par la Direction sur ce sujet.

La CFE-CGC a demandé à aborder tous les points manquants de cet item « Avantage en nature » pendant ces 2 jours de réunion :

- L'avantage en nature véhicule (Véhicule de fonction, utilisation véhicule personnel à titre professionnel)
- L'avantage en nature nourriture (Ticket Restaurant, Ticket Kdo (challenge...))
- L'avantage en nature logement (Action logement)
- Réduction tarifaire sur les produits réalisés ou vendus par l'entreprise
- Vie chère

Nous avons rappelé à la Direction que le volet « Avantage en nature » :

N'est pas décidé de manière unilatérale par la Direction, mais qu'il est cadré par des règles URSAFF et que de ce fait il doit être traité dans son intégralité.

Nous regrettons de constater que la Direction et les autres OS n'ont pas donné suite ou soutenu dans ces demandes !

Nous avons souligné à la Direction également que :

Pour les Avantages Mobiles :

1) La différence sur le contenu du Forfait Pro salarié OSA vs OCA n'est pas citée :

- Le Forfait Pro (salarié OCA) = appels et sms illimités + 5h d'appels vers Europe et caraïbes Amériques + 200 Go Internet 300€ de plafond
- Le Forfait Pro (salarié OSA Tous en 4G) = Appels et SMS illimités en Zone Europe + 50 Go Internet

2) Dans le tableau communiqué par la Direction (ci-dessous) contient des informations fausses :

- La ligne Pro 1 (salarié OSA) est valorisée (213€) pour tenter de calculer l'écart, dans le tableau alors que c'est une ligne et un outil de travail et qu'il est commandé via une DMI avec un choix de terminal imposé, **elle ne peut donc pas être prise en compte pour le calcul de l'écart de l'Avantage en nature.**

- La ligne PRO 2 (salarié OSA) est valorisée (202€) pour tenter de calculer l'écart, car 30% de remise sur l'achat d'un terminal pro, HORS **cet avantage n'existe pas.**
- 3) l'avantage de la ligne perso OCA (10h+25 Go = valorisation 29,90€/mois) gratuite avec mobile gratuit (si moins de 250€), valorisé à 243€ est **un calcul erroné et incomplet.**

Nous sommes stupéfaits et avons indiqué à la Direction que :

- Mobiliser plus de 20 personnes (OS) pendant 2 jours avec tous les frais engendrés (déplacements, hébergements...) pour échanger sur une première proposition à 35K€ ! (100€ brut en One Shot/ 350 salariés) **était totalement ubuesques et incompréhensibles.**

- Minorer l'avantage salarié OCA pour afficher une faible différence entre OCA et OSA, ressortait clairement de ces 2 jours de réunion, dans quel but ? Était-ce pour faire comprendre aux salariés d'OSA que le traitement des différences n'était pas si important ? Pour négocier les autres avantages en nature dans une réponse globale ultérieure de la Direction ?

La perte des avantages sur les offres salariés OCA est énorme.

Toutes les OS s'accordent à dire que la Direction se moque des salariés avec de telles de propositions.

La CFE CGC ayant fortement insisté, la Direction nous propose de continuer la séance de travail sur « **les Avantage en Nature** » au mois de septembre.

D'ici là, la CFE CGC fera une proposition par écrit à la Direction.



Pour mieux comprendre, l'Analyse de la CFE CGC que vous venez de lire, vous trouverez ci-dessous le Projet de proposition envoyé par la Direction et sur lequel elle s'est appuyée pour les 2 jours de réunion « Négociation Fusion Orange Caraïbe ».

Principe des offres salariés et « Tous en 4G »

Orange SA	Orange Caraïbe SA
<p>Accord relatif aux conditions d'accès des salariés Orange SA aux offres téléphoniques et internet fixes du 11 juillet 2014 avec application au 1er janvier 2015, complété par un avenant en date du 26 avril 2018 : « Avec cet accord, l'entreprise et les partenaires sociaux souhaitent accompagner les salariés dans leur accès aux offres grand public commercialisée par Orange dans le domaine du fixe. En facilitant l'accès aux produits les plus récents, les parties visent à ce que les salariés enrichissent leurs connaissances et leurs usages des offres Orange »</p>	
<p>Tous en 4G Stéphane Richard le 26 mars 2015 : « Faire de chaque salarié d'Orange un ambassadeur de notre marque, de nos produits et de nos services ». Chaque salarié Orange SA est équipé d'un mobile 4G fourni par l'entreprise</p>	

Les offres Kiosque accessibles aux salariés Orange SA et Orange Caraïbe SA

Orange SA	Orange Caraïbe SA
<p>Les offres Kiosque aux salariés OCA > OSA après fusion Remises en boutique physique et sur orange.fr : -30% sur abonnements fixe, internet + options, terminaux fixes, accessoires -15% sur les objets connectés Réductions métropole : -30% abonnements mobiles et Open métropole-réduction sur abonnements Canal+ et NordNet métropole -60% sur abonnement internet + Livebox ou fixe (remise = avantage en nature sur bulletin paie) -20% sur l'achat d'un mobile en version SIM Crédit VoD 120€ / an sur mobile ou internet avec option TV activée Quotas 2 abonnements Fixe (dont 1 LSF si détenue et 1 offre fixe à -60%) 2 abonnements Internet (dont 1 offre ADSL ou fibre à -60%) 5 abonnements mobiles métropole (dont 2 offres OPEN mobile + internet) -20% sur l'achat d'un mobile en version Sim 1 fois/an si le mobile est déclaré dans Mon Kiosque Accessoires : illimité avec code réduction (*) LSF : Ligne de Service à Forfait</p>	<p>Les offres Kiosque accessibles aux salariés Orange Caraïbe aujourd'hui Remises actuelles en boutique physique et sur orange.fr : -30% sur abonnements fixe, internet + options, terminaux fixes, accessoires -15% sur les objets connectés Réductions métropole : -30% abonnements mobiles et Open métropole-réduction sur abonnements Canal+ et NordNet métropole Quotas 2 abonnements fixes dont 1 LSF (*) si détenue 54 salariés bénéficiaires 2 abonnements Internet 274 salariés bénéficiaires 5 abonnements mobiles métropole 65 salariés bénéficiaires (dont 2 offres OPEN mobile + internet) Accessoires illimité avec code réduction (*) LSF : Ligne de Service à Forfait</p>

Orange Caraïbe SA

Les offres mobiles aux salariés Orange Caraïbe SA

Abonnements mobiles

Ligne mobile perso gratuite avec forfait 10h + 25 Go : 171 bénéficiaires en 2021 avec 29€ d'avantage en nature (348€ annuel)

-30% réduction sur ligne mobile perso

Catalogue de terminaux mobiles

Acquisition tous les 18 mois avec avantage 250€ sur téléphone perso : MSPER1 : 89 bénéficiaires en 2021

Acquisition tous les 18 mois avec avantage 320€ sur téléphone pro : MSPRO1 : 84 bénéficiaires en 2021

Renouvellement tous les 12 mois des téléphones pro et perso avec -30% :

-1 téléphone pro (MSPRO2) : 63 bénéficiaires en 2021

-1 téléphone perso (MSPER2) : 50 bénéficiaires en 2021

Tableau comparatif avantages remises OSA VS OCA

Avantage en nature OCA	Valorisation de l'avantage	Montant Valorisé par an
Ligne mobile perso gratuite avec forfait 10h + 25 Go	Ligne mobile perso valorisée à 29 € d'avantage en nature soit 348€. L'avantage en nature est soumis au paiement de charges sociales de l'ordre de 20% soit un coût de 69,6 € L'avantage en nature est soumis à l'IR pour un taux de PAS à 10% cela représente un coût de 34,8€ L'avantage est valorisé à montant net de 243,6 (348 - (34,8 + 69,6) = 243,6)	243,6 €
Acquisition tous les 18 mois avec avantage 250€ sur téléphone perso	La subvention utilisable tous les 18 mois correspond à une valeur de 166,67 € par an (250 : 18 mois / 12 mois)	166,67 €
Acquisition tous les 18 mois avec avantage 320€ sur téléphone pro :	La subvention utilisable tous les 18 mois correspond à une valeur de 213,33 € (320 : 18 mois / 12 mois)	213,33 €
Renouvellement tous les 12 mois des téléphones perso avec -30% PERSO2 - 30% sur Mob Perso	Sur la base de la valeur des terminaux ayant bénéficié de la remise en 2021 la remise de 30% représente un avantage de 173 €	173 €
Renouvellement tous les 12 mois des téléphones pro avec -30% PRO2 - 30% sur Mob Pro	Sur la base de la valeur des terminaux ayant bénéficié de la remise en 2021 la remise de 30% représente un avantage de 202 €	202 €
TOTAL		998,6 €

Avantage en nature OSA	Valorisation de l'avantage	Montant Valorisé
Crédit VoD 120€ / an sur mobile ou internet avec option TV activée	120 €	120€
60% sur abonnement internet + Livebox ou fixe (remise = avantage en nature sur bulletin paie)	Sur la base d'un abonnement Livebox infini Fibre de 64,90 € cela représente un avantage en nature de 467,28 € par an Cette somme est traitée en avantage en nature donc soumis à charges sociales et à l'IR : cela représente un avantage net de 327,1 € (467,28 - (93,46+46,72)) L'avantage en nature est soumis au paiement de charges sociales de l'ordre de 20% soit un coût de 93,46 € (467,28 x 20%) L'avantage en nature est soumis à l'IR pour un taux de PAS à 10% cela représente un coût de 46,72 € Le salarié bénéficie aujourd'hui d'une remise de 30% soit un avantage de 233,64 € (64,9 x 30% = 19,47 x12) L'avantage en nature réel est de 93,46 €	93,46 €
PRO1 – Mobile tous en 4G	Un mobile tous les 12 mois	213,33 €
TOTAL		426,8 €

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.



Jennifer PUECH : 06 90 51 92 15
Gaëtan ABSALON : 06 96 85 46 26
Marie LORET : 06 94 42 77 01
Hubert LEMARQUAND : 06 96 28 97 31
D. ETIENNE ROUSSEAU : 06 90 62 05 80
N. LAURENCIN FELICIA : 06 96 32 62 61
Lucie JANCZAK : 06 90 50 70 30
Olivier GOURLAY : 06 96 25 96 25
Ambroise PLAISANCE : 06 47 31 01 06
Jean Marc DARTAGNAN : 06 89 10 01 12



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

